



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Orientations budgétaires pour 2021

Rapporteur : Vincent Delatte

Dans un contexte particulièrement incertain, la Région entend poursuivre les **trois objectifs suivants** :

- "La bataille pour l'emploi, plus que jamais prioritaire pour la Bourgogne-Franche-Comté".
- "La transition énergétique et écologique, l'impératif d'agir".
- "Agir sur le développement maîtrisé et solidaire de tous les territoires".

Il s'agit également pour l'Exécutif régional de poursuivre sa **stratégie de mandat 2016-2021** fondée sur 33 engagements regroupés en trois grands axes : l'emploi, le développement durable et le vivre ensemble.

En termes de **stratégie financière**, l'Exécutif régional indique que "ces orientations budgétaires 2021 sont marquées par le choix assumé d'une trajectoire financière ambitieuse pour amplifier la priorité donnée à l'investissement, dans le cadre des mesures d'urgence et du plan décidé par la Région pour la relance économique et l'emploi". Ceci est rendu possible par la qualité de la situation financière de la collectivité (la capacité de désendettement de 3,2 années – donnée du compte administratif 2019 – devrait évoluer à 5,3 années à la fin 2020). Il faudra néanmoins tenir compte de l'importante exposition des Régions aux conséquences de la crise, en raison de la nature de leurs recettes et de leur rôle majeur en matière de développement économique et d'emploi. À ce titre, la Région indique qu'elle mettra en œuvre si nécessaire des modalités de gestion du BP 2021 adaptées aux évolutions du contexte et à la préservation des objectifs budgétaires.

En 2021, la Région entend poursuivre sa **stratégie d'investissement**. Le montant des dépenses d'investissement (hors dette) est ainsi passé de 286 M€ en 2016 à une moyenne de 363 M€ en 2017 et 2018, pour atteindre 414 M€ en 2019 puis 500 M€ en prévisionnel 2020. Pour financer ses dépenses d'investissement, la Région dispose de l'épargne nette dégagée par sa section de fonctionnement, des ressources propres d'investissement, et du recours à l'emprunt. Compte tenu d'un volume d'emprunt nouveau supérieur au remboursement du capital de la dette, la Région a accru son endettement au cours des derniers exercices en lien avec la hausse des dépenses d'investissement.

Le rapport d'OB 2021 permet de réactualiser la **prospectif budgétaire et financière 2021/2024**, en tenant compte des principales tendances suivantes :

- Une capacité d'épargne qui se réduit et s'éloigne de l'objectif initial du taux de 17 %.
- Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, de l'ordre de + 1,2 % à périmètre constant.
- Un effort exceptionnel des dépenses d'investissements afin d'accompagner la relance économique, au-delà de la cible initiale, avec un montant de l'ordre de 1,7 milliards d'euros qui seraient investis sur la période 2021-2023.
- Une progression significative de l'endettement et un pic sur les années 2023/2024 avec une capacité de désendettement qui approchera le plafond de 9 années de ratio de désendettement. Ainsi, l'encours de dette atteindrait 1,7 milliards d'euros d'ici fin 2024.

Sur la période 2021/2024, l'Exécutif indique que "la stratégie régionale porte l'objectif impératif de préserver un montant d'épargne brute et d'épargne nette plancher pour assurer la soutenabilité budgétaire et de ne pas dépasser un ratio de désendettement de 9 années. Les évolutions budgétaires seront pilotées afin de garantir ces objectifs".

Avis du CESER

Un contexte d'incertitudes maximales

En premier lieu, il importe de souligner que les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un contexte particulièrement incertain (situation sanitaire, croissance économique, dégradation des finances publiques...). Cette étape du processus budgétaire doit ainsi être

relativisée puisqu'elle repose sur de multiples inconnues, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Au niveau des recettes, les Régions sont particulièrement exposées aux conséquences d'une baisse de la consommation puisque la fiscalité régionale est de plus en plus sensible à l'activité économique (45 % des recettes de fonctionnement devraient dépendre de la TVA en 2021). Dans un tel contexte, la Région opte pour une approche nécessairement prudentielle en tablant sur une évolution de 1 % par an des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2024.
- Au niveau des dépenses, les incertitudes portent notamment sur la capacité des acteurs à pouvoir mettre en œuvre leurs projets en 2021. Nombreux ont été éprouvés par la première période de confinement, ce qui a considérablement impacté les politiques publiques régionales. Qu'en sera-t-il en 2021 si un (de) nouveau(x) confinement(s) devai(en)t se reproduire ? À ce titre, un point de vigilance particulier concerne la fréquentation des TER et les recettes d'exploitation du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs par la SNCF. Face à une éventuelle nouvelle réduction des recettes d'exploitation, la collectivité a constitué en 2020 une provision de 20 M€, ce qu'avait approuvé le CESER dans son avis relatif à la DM 2.

Dans ce contexte d'incertitudes qui inquiète particulièrement le CESER, la Région envisage de renforcer ses modalités de pilotage budgétaire et financier, élément "clé" tant d'un point de vue politique que technique. Une vigilance particulière sera faite en 2021 sur les recettes. Il s'agit d'une préoccupation constante, puisque par exemple pour l'exercice 2020, la Région est toujours dans l'attente de connaître le montant qu'elle percevra sur l'enveloppe nationale de 600 M€ prévue par l'accord État-Régions du 30 juillet 2020 (ce montant pourrait varier entre 19 et 25 M€ de crédits d'investissement dédiés à des opérations de relance).

Une stratégie financière particulièrement impactée

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact notoire sur le budget régional. La collectivité a mobilisé d'importants moyens pour financer des mesures d'urgence (100 M€) et de relance (435 M€). L'effet de ciseaux s'est considérablement renforcé (baisse des recettes et hausse des dépenses).

Compte tenu de ces éléments, la collectivité a choisi de modifier sa stratégie financière en dégradant sa capacité de désendettement à 9 années à l'horizon 2024 (cf. vote en assemblée plénière du Conseil régional des 25-26 juin 2020). Il s'agit d'une conséquence mécanique d'une hausse de l'endettement et des investissements portés par le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR).

Dans son avis relatif au PAIR (octobre 2020), le CESER "saluait la volonté de relance de l'économie régionale portée par ce plan" qui doit permettre de générer une activité économique approchant les 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises, dans le but de sauvegarder l'emploi. Le CESER constate que le rapport d'orientations budgétaires 2021 permet de préciser les incidences budgétaires et financières du PAIR :

- La prospective financière réactualisée sur 2021-2024 laisse à penser que les marges de manœuvre apparaissent désormais très réduites.
- La stratégie de financement est enrichie afin de diversifier les sources de financement et de minimiser les frais financiers. Par exemple, la collectivité envisage de recourir au marché obligataire pour sécuriser ses besoins de financements long terme, et de souscrire de nouvelles enveloppes auprès de prêteurs institutionnels (principalement la BEI qui offre des conditions très avantageuses).
- Les incidences sur l'épargne brute et sur l'épargne nette sont spécifiées, avec un enjeu important de maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'une part, et de remboursement du capital de la dette, d'autre part.

Ces précisions permettent de mieux appréhender les implications politiques, techniques et financières de la crise sanitaire. Le CESER est particulièrement inquiet des impacts sur le niveau de dette et sur les marges de manœuvre de la collectivité, d'autant plus que de nombreuses incertitudes pèsent sur les ressources. Ces éléments risquent d'obérer durablement les capacités d'action de la Région, et notamment ses capacités d'emprunt quand bien même de nouveaux besoins d'investissement subviendront dans les prochaines années. Pour autant, le CESER ne remet pas en cause le PAIR par lequel la Région entend participer activement à la relance de l'économie régionale au côté de l'Union européenne et de l'État.

Dans ce contexte, afin de préserver certaines marges de manœuvre sur le budget régional, le CESER estime qu'il conviendra en priorité de mobiliser les crédits européens (React-EU) et les crédits nationaux (France relance). Il souhaite que la Région joue un rôle moteur afin de capter un maximum de ces crédits qui pourront abonder les ressources régionales ou être directement affectés à des opérateurs économiques bourguignons et francs-comtois. Le comité régional de suivi des mesures de relance devra ainsi porter une attention spécifique à la mobilisation des crédits issus de France relance, en déterminant un objectif cible pour notre région. Comme il l'avait précisé dans son avis relatif au PAIR, le CESER "souhaite pouvoir être informé régulièrement de l'avancée du plan. Dans l'hypothèse où la Région envisage une instance de suivi élargie, le CESER souhaiterait pouvoir en être membre" (cf. avis sur le PAIR d'octobre 2020).

Quelles perspectives à moyen terme ?

Dans les prochaines années, le maintien des marges de manœuvre va constituer un enjeu vital pour la Région. À ce titre, le rapport d'OB spécifie l'enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement comme étant indispensable pour "assumer le niveau d'ambition en matière d'investissement et garantir la soutenabilité du cadre financier". Le sujet est complexe car le budget de fonctionnement est principalement constitué de dépenses d'intervention réinjectées dans l'économie régionale et dans certains services publics.

Afin de maintenir des marges de manœuvre, le CESER préconise que les chantiers suivants soient ouverts (ou poursuivis) dans les années à venir :

- La possibilité de mobiliser l'épargne des citoyens pour financer les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises. Dans son autosaisine "Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?" (octobre 2020), le CESER propose de diriger l'épargne vers le financement des entreprises, de manière à favoriser leur développement et leur ancrage local. La Place financière Bourgogne-Franche-Comté pourrait être mobilisée sur ce sujet.
- Un réexamen global des dépenses de fonctionnement. Dans l'immédiat, pour 2021, le CESER souhaite le maintien des interventions existantes pour le monde associatif, creuset du "Vivre ensemble". Il souhaite également que les champs de compétences non obligatoires de la Région (santé, culture, sport...) ne deviennent pas des variables d'ajustement.
- Poursuivre la réflexion sur les mobilités, compte tenu du poids prépondérant de cette politique publique dans le budget régional. À ce titre, le CESER a bien noté le travail en cours de la Région à décliner territorialement la loi d'orientation des mobilités, en organisant, en lien avec les directions régionale SNCF, des concertations au niveau des bassins de mobilités. Il retient des échanges l'invitation de l'exécutif faite au CESER de se saisir de sujets stratégiques pour l'avenir, notamment en ce qui concerne les questions suivantes :
 - Quelles sont les répercussions de la crise de la Covid sur les habitudes de déplacement, et, partant de là, comment penser le système des mobilités demain ? Quelles répercussions en particulier sur le transport en commun ?
 - Quelles possibilités d'aller vers des locomotives plus "frugales", avec quelle énergie ?
 - Quel rôle et devenir des lignes ferroviaires non circulées ?
 - Quels seront les impacts sur la politique d'investissement de la Région ? Quels infléchissements seront à prévoir dans les prochaines années ?

Un accompagnement adapté pour faire face à la complexité des mesures de relance

Le CESER remarque le niveau de complexité résultant de l'articulation entre les dispositifs de relance (France relance, React-EU, PAIR), le CPER et les programmes européens. Il a bien noté les modalités prévues en Bourgogne-Franche-Comté qui ont été présentées lors de la réunion des "commissions réunies" du CESER du 30 octobre 2020. Ces modalités visent à favoriser la coordination et la complémentarité des mesures de relance à travers trois niveaux :

- Information des porteurs de projets, avec la mise en place dès mi-novembre d'un site dédié permettant de connaître les dispositifs de relance mobilisables dans la région, les calendriers...
- Concertation État/Région pour assurer la bonne orientation des porteurs de projets, avec la mise en place de temps de partage réguliers entre les services de l'État et de la Région.
- Comité d'engagement qui permettra d'assurer le fléchage des financements voire d'instruire en commun certains dossiers.

Cette complexité renvoie aux problématiques d'accompagnement des porteurs de projets. À ce titre, le CESER note que la Région prévoit de recruter 32 postes¹. Comme il avait pu le mentionner dans son avis relatif au PAIR (octobre 2020), il "considère qu'une des conditions de réussite du plan reposera sur un accompagnement adapté visant à faciliter l'accès aux aides. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les réseaux d'accompagnement existants et sur les collectivités territoriales (dans la continuité du travail partenarial Régions/EPCI engagé depuis avril au titre des mesures d'urgence). L'ingénierie jouera un rôle déterminant, notamment pour les territoires qui ne disposent pas de moyens suffisants en la matière".

Concernant plus particulièrement le PAIR, le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée aux TPE/PME qui ne disposent pas de moyens d'ingénierie suffisants pour pouvoir accéder aux mesures d'investissement prévues par ce plan (ex : fonds régional de 10 M€ pour soutenir les investissements économiques de proximité, avec pour cible 250 TPE/PME ayant un marché local). Le CESER considère que des mesures d'accompagnement spécifiques doivent être envisagées en lien avec les chambres consulaires et les autres acteurs concernés, notamment les EPCI. Cet enjeu est d'autant plus important que ces TPE/PME sont les plus touchées par la crise (certaines d'entre elles ont déjà déposé le bilan) et que le confinement actuel va accentuer leurs difficultés. En outre, le PAIR est susceptible de profiter aux entreprises qui disposent d'ores et déjà d'une capacité de rebond et de projection vers l'avenir (taille de marché, digitalisation...) au risque d'accentuer les écarts avec les autres entreprises, dont les TPE/PME mentionnées ci-dessus.

Observations thématiques sur les politiques publiques

Filière forêt / bois

Aux pages 65/66 du rapport, il est écrit : "Ces interventions ne suffiront toutefois pas à ancrer l'avenir de nos forêts dans une perspective nouvelle, qui nécessite un engagement renforcé des collectivités et des citoyens pour allier économie et environnement. La Région, dans un esprit participatif, proposera la création d'un organisme ayant vocation à acquérir des forêts pour y démontrer qu'une gestion plus respectueuse des différentes fonctions de la forêt est possible et que chacun peut y contribuer".

Les acteurs de la filière sont interpellés par cette formulation qui semble occulter les actions conduites par l'ensemble des acteurs des forêts privées comme publiques, en faveur d'une gestion durable des forêts. D'une manière plus générale, il conviendrait d'avoir des propos moins globalisants puisqu'une grande partie des acteurs des filières sont déjà engagés dans des visions modernes, aussi bien économique qu'écologiques. Pour autant, le CESER défend la place de l'expérimentation proposée dans les OB.

Enseignement supérieur et recherche

Page 91, le rapport d'OB indique donner "*priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur*". Le CESER souhaiterait que des messages clairs soient adressés afin de responsabiliser les décideurs et acteurs du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En matière d'investissement, en portant un regard rétrospectif sur la réalisation des CPER antérieurs, le CESER appelle à la vigilance et à la responsabilité pour que les actions prévues soient pleinement réalisées. C'est par exemple le cas de la thématique sur le logement étudiant.

Formation professionnelle et PRIC

Le CESER félicite la Région et les partenaires pour les résultats encourageants obtenus au regard des objectifs fixés (voir détails à la page 77 du rapport).

La question de la poursuite de la contractualisation avec l'État demeure un sujet d'inquiétude : au regard des besoins en formation qui seront sans doute considérables du fait de la crise que nous vivons, la Région et l'État doivent poursuivre leurs efforts et la coordination de leur actions, y compris dans leur engagement des financements dédiés au PRIC. Le CESER se félicite par ailleurs de l'engagement dans le plan de relance Jeunes dans le cadre du PRIC 2021. Pour autant il s'interroge sur la part de ce PDR dans le cadre du PRIC.

(1) Un total de 32 postes (contrats de projets, CDD de trois ans) répartis comme suit :

- 25 contrats de projet pour mettre en oeuvre le PAIR.

- 7 contrats de projet pour accompagner la fin de programmation de la période des fonds européens 2014-2020, mettre en oeuvre le fonds spécifique REACT-EU destiné à parer aux effets de la crise et préparer la période 2021-2027.

Formations sanitaires et sociales

Le CESER apprécie particulièrement les mesures visant à l'augmentation de 1,2 % du taux et des montants des bourses sur critères sociaux, l'augmentation des indemnités de stage des étudiants paramédicaux et l'augmentation de salaires de certains personnels soignants. Ces mesures sont une réponse juste à l'engagement du personnel soignant et des étudiants fortement sollicités depuis le mois de mars 2020.

Pour autant, il souligne les écarts entre étudiants en soins infirmiers et étudiants de l'enseignement supérieur². Par exemple, au niveau régional, il existe des pratiques différentes d'un IFSI à un autre, où les tenues des étudiants sont parfois mises à disposition par les établissements, d'autre fois à la charge des familles. Le CESER attire l'attention sur des situations génératrices d'iniquité et appelle à une meilleure harmonisation des dispositifs pour que les inégalités ne soient pas davantage creusées par la situation de crise. Il rappelle par ailleurs les obligations des employeurs en termes d'équipements de protection individuelle pour les salariés, tout en regrettant le flou persistant depuis de nombreuses années sur la prise en charge des équipements des alternants.

Numérique éducatif

Dans son avis du 6 octobre relatif au plan d'accélération de l'investissement régional, le CESER indiquait apprécier l'effort de la collectivité sur le plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens. Il souhaitait que le matériel soit prêté ou donné à la fin des études, selon son obsolescence, et que les modalités de prise en charge financière soient les plus simples possibles, un critère de dégressivité étant envisagé selon le niveau de bourse. Le CESER apprécierait que la fixation des barèmes soit mise en œuvre dans les meilleurs délais dans un souci de visibilité par les établissements et les familles des élèves.

Mobilités

La pandémie vient aggraver particulièrement la situation du système des transports dans son organisation et dans son fonctionnement. Par exemple, des annulations de trains/cars peuvent être liées à l'absence de conducteurs devenus cas contact. La Région estime que l'enjeu est de trouver des solutions pour un transport plus efficace tout en étant moins coûteux.

Concernant les trains, le CESER a pris note des problématiques de surcoûts de maintenance fort importants de niveau 2 (de l'ordre de 5 à 6 M€). Il prend note de la volonté de la Région d'expérimenter des transports plus "légers", le gain de poids permettant d'économie sur les coûts de maintenance des voies. Pour autant, il attire l'attention sur l'irréversibilité de cette démarche, venant obérer la capacité d'un système global de transport interopérable en réseau. Il prend note également de l'échéance du 1/1/2026 à partir de laquelle les modalités d'appel d'offre vont changer (la Région travaille à anticiper cela, en lien avec Alstom et la SNCF).

Concernant les cars et l'investissement dans le matériel routier roulant, le rapport d'OB indique que la Région à l'occasion du renouvellement de marchés et DSP sur quatre départements, intégrera au cahier des charges des équipements moins polluants [...]. Il est indiqué que la Région a décidé d'équiper les 2233 cars scolaires de la solution billettique "2school" et doter l'ensemble des élèves d'une carte de transport scolaire connectée, valable plusieurs années". Ces dispositions viennent faire écho aux préconisations du CESER sur les enjeux environnementaux et de carte unique dans son rapport de 2017 "réussir le transfert à la Région de la compétence des transports scolaires et interurbains".

Pour autant, le CESER émet un point de vigilance sur les familles non équipées de smartphone. Il a pris note de la volonté de la Région de travailler au développement de tiers lieux pour soutenir l'acculturation au numérique. Il renvoie aux points de vigilance soulignés dans son autosaisine "Le numérique au service des habitants et des territoires" de Bourgogne-Franche-Comté (septembre 2020) :

- S'agissant des applications liées aux mobilités, l'inter-opérabilité des systèmes informatiques constitue l'enjeu majeur.
- Veiller à intégrer cet enjeu au cœur de la conception des outils numériques.
- Veiller à éviter une recrudescence d'applications diverses venant s'ajouter à l'existant.

(2) Ainsi l'**étude de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI) "Séjour de la Santé – Note sur la revalorisation des indemnités de stage"** souligne l'écart entre les indemnités versées aux étudiants en soins infirmiers (entre 28 et 50 euros par semaine, soit entre 0,80 et 1,30 euro / heure) et celui des indemnités de stage des étudiants de l'enseignement supérieur (3,9 euros / heure).

- La stratégie régionale liant mobilités et développement du numérique doit être plus clairement identifiable.
- Construire avec l'ensemble des partenaires infrarégionaux une stratégie régionale des mobilités.
- Faciliter le débat local avec les citoyens sur les mobilités.
- Anticiper l'apparition des véhicules autonomes notamment sur le plan de la compatibilité des infrastructures routières ou ferrées qui les accueilleront et de la signalisation, aux côtés des acteurs directement concernés, État et/ou Départements.

Politique territoriale

La perspective d'une politique territoriale renouvelée du Conseil régional parait remise à plus tard du fait d'une prolongation des dispositifs (contrats territoriaux) sur 2021 et de la définition des nouveaux programmes européens (FEADER avec notamment LEADER, l'axe urbain/rural du FEDER, le futur CPER).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 15 abstentions.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom du 1^{er} collègue

Le collège 1 remercie les membres de la commission Finances-Europe et son rapporteur pour la complétude du rapport ici présenté.

Les membres du collège 1 se félicitent que nombre de nos préconisations ou points de vigilance déjà exprimés lors de la présentation de notre avis sur le plan de relance aient été ici repris par nos collègues.

Nous pouvons citer par exemple la mobilisation de la Place Financière pour diriger l'épargne vers le financement des entreprises de notre région, de manière à favoriser leur développement et leur ancrage local.

Le collège 1 s'associe pleinement à l'inquiétude exprimée sur la capacité de redressement des TPE et PME.

Les entreprises qui sont en capacité de sortir des projets doivent être accompagnées en matière *d'ingénierie de gestion de projet*.

Sur le volet Mobilités, nous devons vous faire part des difficultés actuelles d'entreprises dont les salariés empruntent quotidiennement les TER.

Entreprises privilégiées en cette période de confinement nous direz-vous, car contrairement à de nombreux commerces non essentiels, acteurs du monde culturel ou associatifs, elles sont en situation de travailler.

Certes comme l'indique le rapport : "La pandémie vient aggraver particulièrement la situation du système des transports dans son organisation et dans son fonctionnement. Par exemple, des annulations de trains/cars peuvent être liées à l'absence de conducteurs devenus cas contact." Mais il est à craindre que nombres d'entreprises qui ont fait des démarches spontanées dans le cadre de leur Responsabilité Sociétale d'Entreprise de promotion de transports plus respectueux de l'environnement voient leurs salariés revenir au mieux à des solutions de co-voiturage et abandonnent définitivement l'option TER.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la FIBOIS

La Région a bien pris en compte, dans ses Orientations Budgétaires 2021, l'ampleur du dépérissement forestier qui touche notre Bourgogne-Franche-Comté, comme de nombreuses régions continentales d'Europe, suite aux sécheresses de ces trois dernières années et aux crises sanitaires qui affectent de nombreuses essences des peuplements.

Par le dialogue permanent entre **les services de la Région** et l'interprofession FIBOIS BFC, que nous saluons, plusieurs mesures que nous avons proposées sont inscrites à savoir la mise en place de plates-formes appropriées pour le stockage dans le temps des bois surnuméraires de qualité "bois d'œuvre" et le renforcement de l'appui régional à l'utilisation du bois local dans la construction.

C'est alors que grande fut notre surprise en prenant connaissance du dernier paragraphe à savoir :

"Ces interventions ne suffiront toutefois pas à ancrer l'avenir de nos forêts dans une perspective nouvelle, qui nécessite un engagement renforcé des collectivités et des citoyens pour allier économie et environnement. La Région, dans un esprit participatif, proposera la création d'un organisme ayant vocation à acquérir des forêts **pour y démontrer** qu'une gestion **plus** respectueuse des différentes fonctions de la forêt est **possible** et que chacun peut y contribuer."

Cette action représente pour mémoire 40 % du montant fléché pour la filière forêt-bois au titre des OB 2021, **4 M€ sur les 10 M€, sachant de plus que cette action n'est pas une demande des acteurs de la filière.**

Les acteurs de la filière forêt-bois sont surpris, voire contrariés, par cette affirmation pour le moins surprenante et en tout cas maladroite !

En effet, **c'est ignorer, ou pire c'est nier**, le travail mené depuis des années par les acteurs qui, en forêt publique comme en forêt privée (les hommes et les femmes de l'Office national des forêts, des coopératives forestières, des experts forestiers...) ont en charge la gestion de **plusieurs centaines de milliers d'hectares** au niveau de notre région. Ces forêts sont, pour leur grande majorité, certifiées pour leur **gestion forestière durable** dans le cadre du système de certification **PEFC**. En s'appuyant sur leur politique environnementale ces acteurs assurent au quotidien la **gestion multifonctionnelle des forêts** et la production de bois, qui est au cœur de leur mission, s'inscrit dans le respect de l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux. Enfin, plusieurs de ces structures sont certifiées ISO 9001 et donc elles visent à la satisfaction des propriétaires forestiers qui leur confient la gestion de leurs propriétés.

De plus, il est intéressant de rappeler qu'il existe un Contrat régional Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2018-2029, contrat qui est le fruit d'un travail conjoint entre l'État et la Région, débuté en juin 2016, en étroite collaboration avec l'interprofession FIBOIS BFC. La préparation de ce contrat a fait l'objet de nombreux ateliers participatifs et discussions avec les acteurs de la filière forêt-bois, **les territoires et les associations de préservation de l'environnement**. Ce contrat a été publié au Journal Officiel de la République Française du 27 juin 2019.

Il faut savoir que ce contrat se décline en six orientations stratégiques dont la première est : **Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle.**

Cette orientation est l'expression même du quotidien des gestionnaires de la forêt publique comme privée qui va se traduire par une mobilisation accrue des bois, favorisée par une sylviculture dynamique et multifonctionnelle.

Nous tenons donc à vous dire qu'en tant que **professionnels forestiers**, ces femmes et ces hommes qui travaillent au quotidien en forêt observent, suivent et évaluent **l'impact de leur gestion respectueuse des différentes fonctions de la forêt et pour démontrer ce possible**, vous devez savoir qu'ils n'hésitent pas à se remettre chaque jour en question. Ils sont d'autre part **au front** depuis des mois pour :

- abattre, débarder, évacuer et commercialiser des millions de m³ de bois scolytés,
- expérimenter des traitements raisonnés prometteurs contre certains insectes,
- replanter des mélanges d'essences afin d'obtenir des forêts plus résilientes en ayant soin d'utiliser de plus en plus des moyens matériels qui respectent les sols et la biodiversité.

Avec gravité, pour toutes les raisons citées, la filière forêt-bois "s'abstiendra" sur l'avis sur les OB 2021.

Déclaration de Bernard Lambert, au nom de la CFDT

Incertitudes, vulnérabilité, simplification, vivre à crédit

Changer de concept ? Peut-on parler de croissance molle voire de décroissance, ou du changement radical à terme de notre modèle économique fondé sur la croissance ?

Le climat d'incertitudes dans lequel nous vivons actuellement va bouleverser les orientations budgétaires présentées pour 2021 et les projections triennales. La deuxième période de confinement va amplifier l'instabilité du contexte économique de notre région et provoquer de la casse tant au niveau de l'emploi que des fermetures d'entreprises et la disparition de nombreuses associations. Comme l'a indiqué le vice-président les marges de manœuvre sont de plus en plus étroites voire vont devenir inexistantes. Il n'y aura pas de second plan de relance. Le passage progressif de la capacité de désendettement de 4,5 années en 2018 à 9 années en 2024 va obérer la capacité future à investir de notre région. Tout cela dans un contexte de dégradation du niveau d'épargne brut. Des lendemains qui ne chantent pas ! En clair, sur le long terme, les régions vont être conduites à réduire leur investissement malgré l'embellie passagère due aux plans de relance de l'économie.

Vulnérabilités

La région dont les recettes sont très dépendantes du contexte économique voit celles-ci se contracter (TICPE, TVA) dès 2020 et plus encore en 2021 (suppression de la CVAE). Nous devenons vulnérables pour la constitution des recettes régionales 2021. Comme l'indique le projet d'avis cela correspond à 45 % des recettes de fonctionnement qui sont menacées.

Simplification et accompagnement face à la complexité, un enjeu majeur

L'efficacité, notamment budgétaire, conduit à envisager des **cofinancements** pour mener à bien des projets d'intérêt général. Difficile de passer du vertical à une démarche horizontale... au fil des ans la multiplication du nombre de dispositifs de financement accessibles (subventions, aides...) est de plus en plus difficile à appréhender pour les collectivités locales, les entreprises, l'économie sociale et solidaires, les associations... Face à cette complexité beaucoup renoncent. Pour permettre l'accès à ces dispositifs, il faut répondre à la question suivante : ont-elles vraiment les moyens de connaître et faire appel à toutes ces sources de financement ? un maquis pour beaucoup d'entre elles, une usine à gaz pour d'autres. Tout laisse à croire qu'il n'y a plus qu'une poignée de spécialistes en service de direction et très peu d'élus qui aient une véritable vision globale et la capacité d'agir.

Si les outils ne manquent pas, il devient urgent d'avoir la volonté de simplifier, permettre la territorialisation des actions et d'apporter un soutien régional en apportant un d'accompagnement souple et efficace. **C'est un défi majeur.**

Question à propos de la possibilité de mobiliser l'épargne locale, pour dépasser le discours et passer aux actes, est-ce que le Conseil régional va piloter la création un fonds régional d'épargne et d'investissement quel qu'en soit le porteur ?

Pour terminer la CFDT votera l'avis.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT

Ce débat sur les orientations budgétaires intervient à un moment où la crise vécue est le révélateur de ce que nous avons dénoncé depuis longtemps.

Depuis de trop nombreuses années, le débat sur les orientations budgétaires est marqué par les choix politiques de limitation du déficit public avec des politiques d'austérité successives conduisant à des budgets contraints.

Ces choix et les coupes sombres dans les budgets qu'ils ont entraînés se sont notamment traduits par la remise en cause de missions fondamentales dans les services publics, par exemple pour ceux de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la recherche, des transports... malgré l'importance de services publics de haut niveau essentiels pour répondre aux besoins des populations.

Du fait de la situation sanitaire depuis plusieurs mois et de ses conséquences économiques et sociales, l'année 2021 sera complètement différente avec une situation budgétaire bouleversée. Les budgets d'austérité ne sont plus d'actualité. De nombreux dispositifs d'aides et des prêts sont mis en place pour tenter de répondre à l'urgence. Pour autant les orientations fondamentales des politiques publiques ne sont toujours pas remises en cause alors qu'un monde de progrès social et environnemental est à construire.

Concernant les orientations budgétaires 2021, nous comprenons la difficulté de l'exercice qui s'apparente à un pilotage à vue. Les incertitudes sont partout, pour les recettes comme pour les dépenses de fonctionnement.

La question des recettes est fondamentale alors que les dépenses ne peuvent qu'exploser.

Une part importante des recettes de la Région est désormais issue de la TVA. Nous avons alors critiqué la mise en place de ce dispositif appuyé sur un impôt totalement injuste. Nous avons revendiqué, et le faisons toujours, la nécessité d'une réforme fondamentale de l'ensemble de la fiscalité assise sur d'autres bases. Comme nous l'avions alors craint et du fait de l'activité en baisse, une baisse importante des recettes de la TVA est à prévoir, ce qui va logiquement impacter les recettes régionales.

Il devrait en être de même pour les recettes de la TICPE puisque logiquement la consommation de carburants devrait aussi diminuer. TVA et TICPE sont les exemples d'impôts assis sur la consommation dont la chute drastique se traduit automatiquement par une chute identique des rentrées fiscales rendant problématique la mise en œuvre ou la poursuite de politiques régionales pourtant indispensables.

Si le fléchage de certaines recettes sur des programmes spécifiques a du sens politiquement, la territorialisation de ces impôts pose la question de la pérennité en volumes de ces recettes pour tenir dans le temps les engagements et les programmes. La TICPE est l'exemple de cette situation où la baisse de consommation donnerait moins de moyens pour financer les infrastructures alternatives pour un report modal. Concernant les transports, nous réitérons notre position sur le ferroviaire et les risques liés à l'ouverture à la concurrence avec le besoin de créer des structures spécifiques qui seront cessibles à de nouveaux entrants potentiels alors que la mutualisation réalisée à travers l'opérateur unique qu'est la SNCF est économiquement plus sobre en finances publiques et efficace socialement.

Concernant l'exonération des cartes grises sur les véhicules hybrides et électriques, certes ce type de véhicules permet de baisser les émissions de CO2 et c'est bien, mais ils ne constituent pas la solution d'avenir pour la transition écologique puisqu'ils riment avec augmentation de la consommation électrique, nécessité de batteries, utilisation de métaux rares... Dans une région comme la nôtre marquée par l'industrie automobile, nous avons un important besoin de recherches, notamment sur l'avenir de la motorisation des véhicules pour être à la fois écologiquement responsable et économiquement viable.

Parce que l'avis ne pointe pas suffisamment ces questions, la délégation CGT s'abstiendra.

Déclaration de Sandrine Carette, au nom de la FSU

La FSU regrette fortement que l'avis ne reprenne pas sur son volet, l'ensemble du travail rendu par la commission formation sur les OB, fruit d'un travail riche et reflet d'une démarche ambitieuse, en lieu et place des analyses et préconisations trop partielles restituées dans cet avis.

Pour ces raisons la FSU s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Avant d'intervenir sur le rapport d'OB, je tiens à m'associer aux messages exprimés dans les propos liminaires du Président Roy et de plusieurs conseillers sur les valeurs portées par l'École de la République et ce tant à titre personnel qu'au titre des établissements d'ESRI.

Le texte d'OB est dense et il est parfois difficile d'en suivre le cheminement, tout particulièrement dans la partie II- Poursuite des politiques publiques, partie qui juxtapose considérations générales, des actions, des mesures, sans qu'il soit toujours possible d'y lire des choix en réponse à une politique clairement affichée.

De façon générale, l'interrogation formulée par le CESER de façon récurrente sur l'évolution du modèle économique reste sans réponse, même si le principe en est acté dans la feuille de route pour l'économie circulaire (page 73).

Plus ponctuellement, sans aborder ici plusieurs points qui font écho à des sujets que nous traiterons plus tard dans la séance, je souhaite intervenir sur deux sujets en complément de l'avis que vient de présenter Vincent Delatte :

1- L'ESRI est affiché **comme la priorité** page 91 : comment faut-il comprendre ce libellé ?

Ni le récapitulatif des actions qui suit cet intitulé, ni la référence faite au SRESRI n'apporte de réponse. Certes, l'engagement de la Région est conséquent et doit être salué, mais qu'il s'agisse du Sradet, du PAIR, et aujourd'hui des OB, on ne peut que constater que les missions ESRI sont insuffisamment mobilisées dans les grands axes stratégiques de la Région.

L'Université n'est présente dans ce plan d'accélération que par des opérations immobilières et, sur la transition écologique, la Région ne s'engage et ne s'appuie que sur la seule recherche Hydrogène alors que, en cohérence avec l'ambition régionale, l'enseignement supérieur et la recherche doivent être mobilisés dans leur globalité, en lien avec l'environnement social, économique, institutionnel, citoyen et qu'il convient de structurer l'écosystème dans lequel s'inscrivent les entreprises de façon à favoriser la synergie entre Économie-ES et recherche.

Ce qui m'amène à interroger sur les attentes de la Région vis-à-vis de l'ESRI : il ne s'agit pas de lire ici une demande de financement des activités mais bien de mobiliser l'Université pour que ses missions de service public contribuent au plan de relance.

Comment la Région envisage-t-elle de mobiliser l'expertise scientifique multidisciplinaire que représentent l'UBFC pour préparer demain ?

2- Dans la partie crédits européens, j'ai naturellement regardé avec attention le programme Interreg France-suisse. Les grandes orientations sont ambitieuses, concrètement comment est-il envisagé d'y travailler, le programme interreg étant l'un des outils à mobiliser mais pas le seul ? Sans dérouler la liste de ces orientations, je retiendrai l'objectif de "*Poursuivre le développement d'une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive*" et reprendrai mon interrogation sur les éventuels contacts pris avec nos voisins suisses, notamment sur la filière horlogère.